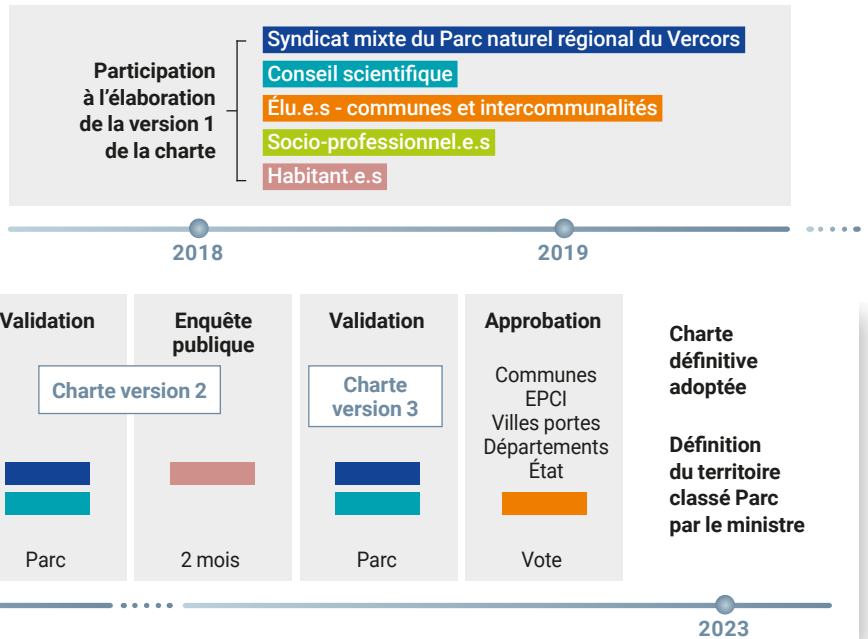


VIVRE ET PARTAGER UN TERRITOIRE EN TRANSITION

Document fondateur pour les 15 ans à venir, la nouvelle charte du Parc du Vercors, issue d'une large concertation, est en cours de rédaction. Sa première version sera présentée à la fin de l'année à son comité syndical. Zoom sur ses grandes lignes.

LE CALENDRIER 2018-2023



« Au fil des ans, le territoire du Parc s'est agrandi, il compte aujourd'hui 83 communes, espérons encore un peu plus demain. Il s'est construit autour d'une charte, une vision partagée de son avenir » résume d'emblée Olivier Putot, directeur du Parc du Vercors. Cette charte synthétise les mesures qui seront prises sur 15 ans et inclut une carte pour visualiser les paysages remarquables, les zones de maintien agricole et forestier, celles de possibles extensions d'urbanisation...

La première version de cette nouvelle charte est en cours de rédaction. Elle doit être validée par le comité syndical du Parc à la fin de l'année. Suivra un long processus : avis, enquête publique et approbation définitive pour une entrée en vigueur en 2023. « Depuis 50 ans, les différentes chartes ont concilié développement et préservation, promu l'innovation, tenté de convaincre plutôt que de contraindre, tout en cherchant aussi à répondre aux enjeux du moment » rappelle Pierre-Louis Fillet, vice-président du Parc du Vercors en charge de cette révision.

Qu'en sera-t-il en 2023 ? « La nouvelle charte se veut compacte et lisible » indique Olivier Putot. Elle consignera en dix-huit mesures les priorités du territoire autour

de quatre grands domaines d'actions : les transitions, enjeu n°1, mais aussi la qualité de vie, les partages et les valeurs. « Face au réchauffement climatique et ses impacts en matière d'enneigement et de tourisme, d'eau disponible, de forêt, d'agriculture... on doit changer de modèle » rappelle le directeur. « Le Parc naturel régional peut aider tout un chacun à adapter ses pratiques pour faciliter les transitions nécessaires. »

BIEN VIVRE EN VERCORS

Il le fait d'ailleurs déjà en favorisant par exemple la création des centrales villageoises d'énergie (déjà sept sur le territoire), le covoiturage, la promotion de séjours touristiques sans voiture... Et il le fera encore plus. En matière de qualité de vie, deuxième axe de la charte, le champ des actions possibles est tout aussi large. Bien vivre en Vercors, c'est conserver les milieux naturels et le patrimoine, mais également veiller, pour une meilleure santé, à la qualité de l'eau et de l'environnement sonore, à des pratiques agricoles respectueuses de la nature, à l'usage des modes doux de déplacement, à l'utilisation modérée de l'éclairage nocturne...

Le Vercors est une terre d'accueil et d'échanges. Cela implique de nécessaires partages que la future charte présente en troisième axe : le partage de l'espace, le partage de l'eau et celui du foncier. Cette charte se focalise également sur les valeurs que le territoire souhaite porter. « En matière de tourisme par exemple, difficile d'inviter au ressourcement et de proposer des activités que l'on retrouve en milieu urbain. Les valeurs choisies doivent être respectées pour une cohérence à l'échelle du Parc » insiste Olivier Putot. Le Parc n'est vraiment pas un endroit comme les autres. C'est un lieu d'histoires communes et de richesses quelquefois uniques qu'il s'agit de préserver !

FOCUS. UN DOCUMENT D'URBANISME ?

Issue d'une large concertation, la charte définit les missions et les objectifs du Parc pour quinze ans, mais ce n'est pas un document d'urbanisme. Depuis 1993, elle est en revanche opposable aux documents d'urbanisme. Le Parc doit être consulté pour la mise en place des Plans locaux d'urbanisme (PLU), et sur certains projets.